



FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 5 septembre 2020 à la salle des sports, de 14h à 18h

Le forum se tiendra sous réserve des consignes gouvernementales. Le port du masque est obligatoire, ainsi que l'application des règles de distanciation sociale.

Renseignements au 02.99.45.46.18

ACTUALITÉ

PORTAIL FAMILLES – Rappel : la Mairie a mis en place un Portail familles qui permettra à tous de réaliser vos démarches liées au périscolaire et à la cantine. A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez : consulter et modifier votre Espace Famille, gérer les réservations et annulations cantine pour vos enfants, consulter les factures émises par la Mairie (et à terme avoir la possibilité de les régler par un paiement en ligne) consulter les menus de la cantine et être informés sur l'actualité. **CE QUI CHANGE** par rapport à l'année dernière : les annulations ou réservations cantine devront être effectuées **AVANT MINUIT** (la veille pour le lendemain) quel que soit le moyen utilisé (portail familles, mail ou téléphone).

Toutes demandes à envoyer à l'adresse suivante : serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr

RAPPORT ENQUÊTE PUBLIQUE - Le rapport et les conclusions relatifs à l'enquête publique préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement relative au projet d'opérations de dragage de la Vilaine et du Canal d'Ille et Rance est consultable en mairie pour une durée d'un an.

DISPOSITIF « PAIEMENT DE PROXIMITÉ » - Depuis le 28 juillet 2020, les concitoyens peuvent régler les factures émises par une collectivité, amendes et impôts chez les buralistes partenaires agréés. Sur chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code) qui est le garant de la confidentialité des informations échangées. Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la Direction Générale des Finances publiques. Contact : 0 899 49 24 40.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU SRADDET - Lors de sa session du 28/11/2019, la Région a arrêté son projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Après le recueil des avis des personnes publiques associées, il s'agit de permettre une nouvelle fois au public de prendre connaissance et de s'exprimer sur cet important projet pour l'avenir de la Bretagne : l'enquête publique aura donc lieu du mardi 18 août au vendredi 18 septembre prochain, en ligne via bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet/ et dans 7 sites différents (Saint-Brieuc, Saint-Malo, Rennes, Lorient, Pontivy, Quimper et Brest). D'autre part, une réunion publique d'information et de débat digitale sera organisée le jeudi 10 septembre de 18h30 à 20h30.

Pour tous renseignements :

Site : bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet

Mail : enquetepublique.sraddet@bretagne.bzh

Adresse : Hôtel de Région - 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7

SMICTOM VALCOBREIZH - Suspendues en raison de la crise sanitaire, les ventes de composteurs reprennent en septembre. Il est d'ores et déjà possible d'effectuer une réservation auprès du SMICTOM. Celui-ci propose des ventes de composteurs régulières destinées aux habitants du territoire. Vous avez la possibilité de choisir le modèle 400L (22€) ou 600L (30€). Pour récupérer votre composteur, rendez-vous dans l'une des déchèteries, un samedi matin entre 9h30 et 12h, ou dans l'une des trois communes où sont organisées des ventes exceptionnelles (voir planning). Un agent du SMICTOM est présent ce jour pour vous donner tous les conseils pour démarrer son compost. Retrouvez sur le site internet du SMICTOM VALCOBREIZH le planning de retrait des composteurs. <https://www.smictom-ille-rance.fr/>

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 29 juin 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. QUENISSET, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M. MEYER

OBJET N° 01-07-2020 : Approbation du Procès-verbal du 3 juillet 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 3 juillet 2020

A l'avenir, les comptes-rendus et les PV devront être soumis à l'ensemble du Conseil Municipal pour validation. Les élus auront 3 jours à réception pour apporter d'éventuelles remarques. Au-delà, ces documents seront considérés comme validés.

OBJET N° 02-07-2020 : Réhabilitation de la salle de sports -lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et délégation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre à M. le Maire

La salle de sports fait désormais souvent l'objet de désagréments : fuite et condensation. Aussi, il convient de lancer les travaux le plus vite possible. Les scénarii proposés par le programmiste sont les suivants :

- Scénario 1 -rénovation simple : 861 600 € TTC
- Scénario 1.1 -travaux d'urgence : 597 000 € TTC
- Scénario 1.2 -mise à la réglementation : 648 000 € TTC
- Scénario 1.3 -accessibilité, thermique et pratique sportive : 989 000 € TTC
- Scénario 1.4 -accessibilité, thermique, lien social et pratique sportive : 1 173 000 € TTC

Dans un souci organisationnel, les travaux de réhabilitation doivent être démarrés l'été prochain (2021), période durant laquelle la salle de sports est la moins utilisée.

Pour ce faire, le marché de maîtrise d'œuvre doit être lancé courant de cet été pour une signature de l'acte d'engagement et une notification au 1er septembre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu mi-septembre. Le programmiste propose que, compte tenu des délais serrés, le Conseil Municipal donne une délégation au Maire pour signer ce marché ainsi que tout document afférent (notification, ordre de service...). Une information sera envoyée aux élus avant signature et cette question sera régularisée au conseil suivant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de sports
- **DONNE** délégation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre à M. le Maire et tout document afférent à ce dossier
-

OBJET N° 03-07-2020 : Arrêt de connexion intermodale -Demande de DSIL

Dans le cadre du projet de l'Arrêt de Connexion Intermodale, la Mairie a la possibilité de demander une subvention dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). En effet, ce dispositif soutient la mobilité. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT	Taux
Travaux	281 000	Département	90 000	24,82
Maîtrise d'œuvre	19 850	CCBR -fonds de concours	31 275	8,63
Mission SPS, coordination	1 700	Commune	72 510	20,00
Terrain	60 000	Participation SADIV	60 000	16,55
		DSIL	108 765	30,00
TOTAL	362 550	TOTAL	362 550	100,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- **VALIDE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à réajuster le plan de financement en cas de nouveaux éléments ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à cette affaire.

OBJET N° 04-07-2020 : Décision modificative n°1 -Budget commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat d'un logiciel s'inscrit en dépenses d'investissement au 2051, permettant

ainsi de récupérer la TVA. Etant donné qu'aucun crédit n'a été prévu à cet article, il convient de procéder à une décision modificative de la manière suivante : - 2 396.88 de l'article 2188 à + 2 396.88 de l'article 2051.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VALIDE** cette décision modificative conformément au tableau ci-dessus.

OBJET N° 05-07-2020 : Règlement intérieur du Conseil Municipal et Charte de l'élu

Vu l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux ainsi que la charte de l'élu local.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal et la charte de l'élu local
-

OBJET N° 06-07-2020 : Commission d'impôts -membres

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

La Commission communale des impôts directs doit être composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la liste de noms.

OBJET N° 07-07-2020 : Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Par lettre reçue en mairie, MR et Mme Victor BAUDE remercient le Conseil Municipal pour les marques d'affection reçues lors des 100 ans de Mr BAUDE.
- Le Pays de St-Malo adresse aux nouveaux élus ses vœux de réussite pour cette nouvelle mandature et leur joint un feuillet de présentation de ses réflexions et de son organisation.
- Les représentants des parents d'élèves ont envoyé un mail de remerciements à l'attention de l'équipe enseignante et du personnel communal pour leur investissement lors de la reprise de l'école après le confinement.
- La SADIV a procédé à l'ouverture des enveloppes des 4 lots (voirie, assainissement, réseaux souples, espaces verts) pour le secteur 1 de la ZAC. Le résultat du marché s'élève à 777 207.48 € HT. L'estimation était de 933 420 € HT soit un écart de 16.74%.
- Une erreur s'est glissée dans le Ouest France : l'indemnité de M. le Maire est de 2 007 € brut et non 2 700 € brut comme il a été indiqué.
- Elections sénatoriales : les élections des délégués et des suppléants dits « grands électeurs » doivent avoir lieu le 10/07 obligatoirement. Le Conseil se réunira donc à cette date. En l'absence de quorum, la réunion devra être fixée au 14/07.
- Le service technique de la CCBP est venu se présenter en mairie. Mr TARDIVEL en est le directeur. Le territoire de la CCBP est scindé en 2 secteurs de voirie. Il est dirigé par M. HARDY au nord et par M. BUAN au sud.
- Dates à retenir :
 - 07/07/20 à 18h : Commission voirie, pour la présentation de la phase 3 du schéma directeur des eaux usées, par le bureau d'étude Idée Tech.
 - 08/07/20 à 19h : La commission culture invite les professionnels, les amateurs et les associations culturelles, au théâtre de poche, pour une prise de contact et faire connaissance.
 - 09/07 à 20h30 : commission communication pour faire un point suite à la sortie du dernier Petit Tacot.
 - 16/07 : installation du conseil communautaire
 - 19/07 à partir de 12h30 : pique-nique géant par Bien Vivre en Bretagne Romantique -rdv au siège de la CCBP à La Chapelle aux Filtzméens
 - 22/07 et 23/07 : intervention du chantier d'insertion de la CCBP, pour l'entretien de certains espaces sur la commune, notamment le chemin des Roquets.
 - 28 et 29/07 : audition des candidats à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de sports.
 - 02/08 : Manifestation « Un dimanche au canal » organisé par Escales Fluviales de Bretagne avec un apéro offert par la commune, sur le site des 11 écluses.
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 10 juillet 2020
- La séance prend fin à 21h45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 7 juillet 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, Mme HAYE, M. VEYRE, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : Mme LESCADIEU ayant donné procuration à Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT ayant donné procuration à M. BENIS, M. QUENISSET ayant donné procuration à M. ROCHARD

Secrétaire de séance : M. MEYER

OBJET N° 08-07-2020 : Approbation du PV du 03/07/2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 3 juillet 2020

OBJET N° 09-07-2020 : Élections des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sont élus délégués : M. Jean-Christophe BENIS, Mme Stéphanie LERAY, Damien MEYER, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Thierry ROBINAULT, & sont élus suppléants : Anne HAYE, Christian VEYRE, Cindy NAVET

OBJET N° 10-07-2020 : Marché de restauration scolaire -avenant

Le coût des matières premières ayant évolué, le prix du repas pour un enfant et un adulte doit être impacté à hauteur de 2% soit un nouveau tarif à partir du 01/09/2020 de 2.86 € HT / 3.0130 € TTC.

De plus, la Mairie a demandé à Convivio RCO d'instaurer un repas végétarien toutes les semaines et plus tous les 15 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** ces nouveaux tarifs à partir du 01/09/2020 & **APPROUVE** le repas végétarien hebdomadaire.

OBJET N° 11-07-2020 : Tarifs cantine - garderie /commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Pour la cantine :

- **FIXE** le tarif du repas au restaurant municipal à 3.78 € TTC à partir du 01/09/2020

Pour la garderie :

- **FIXE** le prix du ¼ d'heure de présence à la garderie à 0.41 € ;
- **DIT** que tout quart d'heure commencé sera facturé ;
- **DIT** qu'une facturation de 3 € par 10 minutes en cas de dépassement d'horaire au-delà de 19h

OBJET N° 12/13/14-07-2020 : Tarifs cantine -communes extérieures (St-Brieuc des Iffs, St Gondran, St Symphorien)

Considérant que le prix de revient s'élève à 6.55 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du repas à la cantine pour les familles des enfants de Brieuc des Iffs à 6.55 € à partir du 01/09/2020
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la commune de St Gondran pour l'année scolaire 2020-2021
- **DIT** que le prix appliqué à St-Symphorien résultera de la soustraction de ce coût de revient au tarif appliqué aux familles (3.78 €) soit un reste à payer par repas de 2.77 €.

OBJET N° 15-07-2020 : Indemnités de fonction des élus -précision

Considérant que la délibération du 18/06/2020 portant sur les indemnités des élus aurait dû faire mention de l'indemnité du Maire qui est fixée automatiquement à un taux maximal de 51.6% en l'absence de délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOTE** que le Maire touche 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal ayant une délégation, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
- 1^{er} adjoint : 19.8% / 2^{ème} adjoint : 19.8 % / 3^{ème} adjoint : 9.9 % / 4^{ème} adjoint : 19.8% / 5^{ème} adjoint : 9.9% / conseiller municipal avec délégation : 19.8 %.

OBJET N° 16-07-2020 : Convention & tarif -mise à disposition d'un local

Considérant la convention visant à définir les conditions d'utilisation de la salle du Gite dans le cadre d'une activité professionnelle,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** M le Maire à signer la convention, **FIXE** le loyer à 100 € & **FIXE** la caution à 150 €

OBJET N° 17-07-2020 : Convention de partenariat -Emmaüs

Chaque été, dans le cadre du dispositif Argent de Poche, Emmaüs a été contacté par la commune pour intégrer les adolescents à la communauté tous les mercredis jusqu'à la fin du dispositif, afin de présenter et de participer au fonctionnement de la communauté. Il convient de définir les conditions et les modalités d'exécution du partenariat entre les parties.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** M le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

OBJET N° 18-07-2020 : Convention de voirie agglomération CCBR/Communes

M. le Maire expose que la présente convention est un cadre permettant de confier l'exécution de missions relatives à la voirie par la commune à la communauté de communes. Chaque prestation de services donnera lieu à signature d'un contrat. Le prix en sera indiqué à chaque fois sur la base de la formule validée dans la charte de gouvernance voirie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** M le Maire à signer la convention

OBJET N° 19/20/21/22-07-2020 : Cession de chemins/délaissé

Plusieurs personnes ont exprimé leur souhait d'acheter des chemins communaux (Tréhonnais, Villeneuve, Bèllème) ou un délaissé (Le Poirier)

Chaque demandeur s'engage à prendre à leur charge les différents frais afférents cette cession : frais d'enquête publique, frais de géomètre, frais de notaire....

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente au prix de 0,30 € net vendeur le m² la portion du chemin communal ou du délaissé (à la condition d'un avis favorable de l'enquête publique)
- **CONFIRME** que l'ensemble des frais (enquête publique, géomètre, notaire) sont à la charge des acquéreurs
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour désigner le commissaire-enquêteur et le géomètre
- **DESIGNE** l'étude notariale de Me BODIC pour la rédaction des actes
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour tout document afférent à ce dossier

OBJET N° 23-07-2020 : Bibliothèque /Désherbage de livres et vente

Dans le cadre de la gestion de ses collections, la bibliothèque municipale procède régulièrement à des éliminations de documents soit en mauvais état physique, soit dont le contenu est inexact ou devenu obsolète. C'est l'opération dite de désherbage.

M. le Maire explique également que ces livres seront vendus lors du forum des associations le 5 septembre prochain.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à valider la liste des livres à sortir du patrimoine communal
- **AUTORISE** la vente des livres lors du forum des associations

OBJET N° 25-07-2020 : Questions diverses

➤ Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 nouveaux recours ont été déposés contre le nouvel arrêté de cessibilité par Terrain Service et M. Dominique THEBAULT. M. le Maire déplore ces nouveaux recours qui retardent la création de la ZAC alors que les citoyens sont en attente de ce projet compte tenu du résultat du vote des municipales. Un élu doit œuvrer pour l'intérêt général. Aussi, chaque élu pouvant intervenir dans ce dossier doit tenter de le faire avancer. En effet, chaque recours a une incidence financière pour les habitants. La halte intermodale devait à l'origine être financée par la Bretagne Romantique. La compétence voirie en agglomération étant revenue aux communes, c'est désormais à Hédé-Bazouges de supporter le financement. De plus, ces recours peuvent avoir une incidence sur la subvention de 90 000 € du Département dont le versement est contraint par une date butoir, le mois de mai 2021.

M. le Maire demande alors à M. ROCHARD ce qu'il en pense du dossier en tant que tête de liste de ces dernières municipales et s'il a la possibilité d'apaiser la situation de par leurs relations au dernier mandat. M. ROCHARD répond que sur un projet, soit on le subit, soit on le pousse. Or, il n'a pas de solution à ce problème.

M. le Maire déclare qu'il avait espoir que tous les élus prennent leur responsabilité et fassent entendre raison à ces personnes. Bien que M. le Maire conçoit la liberté de saisir la justice, il regrette un acharnement alors que le tribunal administratif et la CAA ont jusqu'à présent donné raison à la SADIV, à la Préfecture ou à la commune.

Mme SFERRA exprime son accord avec un projet de constructions. En revanche, les membres de l'opposition contestent le choix de la SADIV. Cette dernière ne prévoit pas de constructions mesurées, contrôlées ainsi que des équipements à proposer à ces nouveaux riverains.

Mme CLEMENT-VITORIA, en s'adressant aux membres de l'opposition, ne comprend pas ce que la SADIV a à apprendre de Terrain Service. En effet, elle s'interroge sur ce que Terrain Service fait au Domaine de l'Etat ou plutôt sur ce que cette entreprise ne fait pas.

M. ROCHARD répond que M. THEBAULT et Terrain Service sont grands, adultes et responsables.

M. BOURGOUIN déclare que cette question de plaintes successives est préoccupante. Le leitmotiv est de gêner la collectivité en faisant obstruction à l'avancée du projet de la ZAC. Mais, il conclut que finalement, ce n'est que l'argent de la collectivité qui est en jeu, que celui des citoyens, que le nôtre et que celui de l'opposition en s'adressant aux 2 membres présents.

- Date du prochain CM : 11/09/2020
- Fin de la séance : 21h55

TRAK O' WATTS. PARTEZ A LA CHASSE AUX WATTS GASPILLÉS! A vous les 16% d'économie sur votre facture d'électricité! Cet automne, La SCIC des Survoltés basée à Guipel anime une opération Trak O'Watts sur votre territoire.

Au programme: prêts de wattmètres, astuces et éco-gestes, suivi de consommation, ateliers conviviaux, tout un panel d'actions simples et efficaces pour diminuer votre facture ! Lors des opérations précédentes, les familles ont économisé en moyenne 52 €. Pourquoi pas vous ?

Inscription et renseignements : Soazig Rouillard au 02.56.85.66.22 ou par mail : soazig.rouillard@alec-rennes.org

Trak O'Watts est une action pilotée par l'Etat, l'ADEME et la Région dans le cadre du Pacte Electrique breton.

Prochain conseil
municipal :
vendredi 11 septembre
à 20h30

ASSOCIATIONS

SEPTEMBRE 2020 - N° 213

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES

HEDEMOUVING : L'Association sportive, (qui sera présente au forum des associations), fera sa rentrée le lundi 07/09 à la salle des sports de Hédé. Programme : Fitness, Pilates, Cardio-Boxe, Body-Scult, Step, Zumba (pour hommes et femmes). Essai possible. Contact : hedemouving@gmail.com ou Chantal au 06 27 15 97 40.

BAZOUGES NATURE - Randonnée de la rentrée 06/09 - Vieux-Vy-sur-Couesnon. Sur le circuit d'environ 12km nous proposons un rythme de début de saison avec une pause repas tiré-du-sac. Rdv dimanche matin à 9h15 sur le parking du 1000 Club afin d'organiser le covoiturage. Contact David Halifax - 06 22 95 43 59.

LE NEZ DEHORS - En cette fin d'été, venez à la rencontre de la Nature à Hédé-Bazouges. Les migrations ont débuté, les derniers insectes s'affairent sur les floraisons tardives : la Nature se prépare déjà à l'hiver ! Le dimanche 13 septembre, matinée de fin d'été, sortie financée par la commune sur l'Espace Naturel Communal des Jardins d'Anna (participation gratuite). Samedi 19 septembre, dernière soirée d'été à l'étang de Bazouges (participation 5 €).

Port du masque obligatoire, nombre de places limité.

Merci de vous inscrire pour ces sorties au 06 86 94 49 72 ou par mail nicolas@le-nez-dehors.fr

FÊT'ARTS - Reprise des cours semaine 38. Cours pour les enfants : mercredi 16/09, de 14h30 à 15h45 ; vendredi 18 septembre, de 17h15 à 18h30. Cours pour les ados : le samedi 19/09, de 10h00 à 12h00. Cours pour les adultes : jeudi 17/09, de 13h45 à 15h45, de 16h00 à 18h00 ou de 18h30 à 20h30. Afin de permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à nos cours, Fêt'Arts n'a pas augmenté ses tarifs depuis plusieurs années (commune/hors commune) : cours Enfants de 6 à 12 ans : 150€/155€ ; cours Ados de 12 à 18 ans : 210€/215€ ; cours adultes : 245€/

250€. L'association sera présente au forum de Hédé-Bazouges et présente également dans les différents forums qui auront lieu à Guipel, Dingé, Tinténiac, La Baussaine, La chapelle Chaussée.

Contact : 02.99.45.54.84

Mail : fetartshede@gmail.com

Site : <http://fetartshede.jimbo.com>.

Fêt'Arts vous souhaite une très bonne rentrée 2020/2021 !

MARCHE NORDIQUE - Semaine du 8/09 au 12/09: rdv à La magdeleine, Hédé-Bazouges. Maison du Canal. Renseignements : 06.76.06.91.44 / 06.26.13.39.87. yannick.bitauld@osvidh.fr

BAR'ZOUGES - Samedi 26 septembre ; Concert Lato Lontano à 21h. Réunis autour d'harmonies qui ont rythmé leur enfance, Albertine Fallucca et Olivier Filangi (accordéon, chant, mandoline), ainsi que leurs complices Maria Zaragoza (voix) et Pierre-Yves Prothais (percussions) nous replongent dans l'Italie d'avant, celle des souvenirs nostalgiques des chants et mélodies intemporelles.

C'est la reprise des ateliers dans le respect des bonnes pratiques: QiGong, jeudi à 19h30 avec Thomas Leduc (Thomas.leduc.mtc@gmail.com)/ Conversation du jeudi à 19h, à partir du 3 septembre; anglais les semaines impaires avec David Halifax (david@hallifax.eu) et allemand semaines paires avec Frédérique Gouesbet (miniwed@free.fr)/ Café qui bidouille pour réparer vos objets défectueux, le troisième jeudi du mois 16h/ GymZen, Vendredi à 11h30 avec Véronique (poletvero@orange.fr)/ Atelier couture et échanges de savoirs, vendredi 14h (josepere35@outlook.fr)/ Chœur « Battements d'Elles », mercredi 20h15 avec Camille Blondel (camilleblondel@gmail.com)/ Ballade Nature 3ème samedi du mois, 18h30 le 19 septembre, avec Nicolas Hyon (nicolas@le-nez-dehors.fr).

Le Bar'Zouges (barzouges@cequinouslie.fr) est ouvert les jeudi 18h/21h & dimanche 16h/20h et selon événements. Retrouvez-nous sur... www.cequinouslie.fr - Facebook : Barzouges-Cequinouslie - Twitter : @barzouges

INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE

Prochain dimanche d'ouverture de la bibliothèque : le 6 septembre de 11h à 12h.

Braderie de livres au Forum des associations le samedi 5 septembre de 14h à 18h.

RDV P'tite Ludo : Mercredi 16 septembre de 16h à 17h30.

Prochain Ludolire : Mercredi 30 septembre de 16h à 17h30 sur le thème de la Gourmandise.

Création d'une grainothèque, nous acceptons les dons de semences reproductibles.

Et si vous souhaitez, vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles. Renseignements : biblio@hede-bazouges.fr

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

- MAÎTRE SOLIGNAC - Avocate

Pas de date fixée lors de l'édition de la feuille.

- M. SAVIN - Technicien des Bâtiments de France

Pas de date fixée lors de l'édition de la feuille.

- M. DE CREVOISIER - Architecte Conseil

Pas de date fixée lors de l'édition de la feuille.

- Mr Louis JOUAN - Conciliateur de justice.

Le mardi 22 septembre de 09h00 à 12h00.

- ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg. 02.99.02.77.00.

- BIBLIOTHÈQUE

Ouverte le mercredi de 15h30 à 18h - le samedi de 10h30 à 12h30 et le 1^{er} dimanche du mois.

CENTRE DE CONSULTATION

Un centre de consultation covid-19 a ouvert à l'espace sportif communautaire de Tinténiac. Pas de rdv avant avis préalable de votre médecin. Composez le 15 uniquement si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires et signes d'étouffement).

VIOLENCES CONJUGALES / FAMILIALES

Deux numéros d'urgence : 3919 et 17. Numéro d'urgence enfants maltraités : 119

MISSION LOCALE

les mardis de 9h à 12h à la mairie de Tinténiac. Information, orientation professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans. Rdv au 02 99 82 86 00 <https://www.mlstmalo.bzh/>

POINT INFO JE UNESSE

Maison des services, 3 rue de la Mairie, Combourg et 2 rue des Trente,

Tinténiac. Contact Céline Goulet au 02 23 16 45 44

ESPACE INFO ENERGIE

A la Maison des Services de Combourg le 3^{ème} vendredi du mois, 9h30-12h. Rdv au 02.23.16.45.45 - infoenergie@pays-stmalo.fr

ADIL - A la Maison des Services de Combourg le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois, 14h-16h30. 02.99.78.27.27 adil35@wanadoo.fr

CAF - contact auprès de la Maison des services, 3 rue de la Mairie à Combourg, 02 23 16 45 45 maison-des-services@bretagneromantique.fr

RELAIS LA POSTE -

VOTRE MARCHÉ
14 rue Jean Boucher
Ouvert 7J/7
9h-12h30/15h-19h
Contact : 02.99.45.46.32

ANIM'6 - Centre de loisirs pour les enfants et

animations pour les ados. Contact : Linda Janvier au 02.99.23.00.59. Inscription sur le site www.anim6.fr

OFFICE DES SPORTS VAL D'ILLE DINGÉ HÉDÉ

Multisports pour ado sur les communes du territoire. Site : <http://www.osvidh.fr>

MARCHÉ TRADITIONNEL

Chaque mardi de 7h30 à 13h place de la Mairie à Hédé / **MARCHÉ BIO** tous les jeudis de 16h30 à 19h30 au Mille - Club à Bazouges

ORDURES MENAGERES tous les jeudis et TRI SÉLECTIF les jeudis 10 et 24 septembre.

DÉCHETTERIE

Lundi : 14h-18h ; du mardi au samedi : 9h-12h/14h18h.

CORRESPONDANT

LOCAL Monsieur Guy CASTEL au 06 70 52 37 97 ou aguy.castel@free.fr